

BILAN QUALITATIF au 31/12/2004 ET PLAN D'ACTION pour 2005

1) BILAN 2004

Les premiers mois de cette période de convention ont surtout été caractérisés par une relance générale des activités de médiation et de sensibilisation, interrompues en raison des incertitudes quant la reconduction du projet en 2004.

Le développement du projet sur l'arrondissement de Bruxelles était la principale perspective de développement laissée en suspens en 2003. La possibilité d'une extension de cadre d'un e.q.t.p. pour l'année 2004 nous a permis de relancer cette initiative et de mettre en place les modalités de collaboration élaborées précédemment. En l'occurrence, il avait été convenu de démarrer le projet à partir d'un nombre limité de chambres correctionnelles, en privilégiant celles où les délais de fixation sont encore assez longs.

En raisons de quelques difficultés dans la procédure d'engagement, la médiatrice supplémentaire pressentie pour cet arrondissement (S. Paquet) n'a pu être engagée qu'à partir du 1^{er} juillet 2004. Néanmoins les premières prises en charges ont pu commencer dès le mois d'avril suite au détachement de Catherine Jacquain et de Géraldine Bodart.

Au mois de mai, une antenne locale a été ouverte à l'adresse suivante : **rue Coenraets 68 à 1060 Bruxelles.**

A partir de juillet 2004, l'activité sur l'arrondissement de Bruxelles a pu démarrer de manière plus systématique. Les médiatrices en places interviennent à partir des dossiers provenant d'une chambre correctionnelle définie en concertation avec Madame Devreux, magistrat de liaison à la médiation pénale.

Sur cette période, près de 62 dossiers impliquant 72 auteurs et 89 victimes ont été pris en charge.

L'activité dans les autres arrondissements habituellement desservis a également été relancée. Ainsi, comme le montre le tableau plus avant, dans les arrondissements de Tournai, Charleroi, Mons et Namur le nombre de médiations prises en charge au terme l'année 2004 est de **158** (108 en 2003). Elles impliquent 187 auteurs et 247 victimes.

Des aménagements dans la couverture des arrondissements de Mons et de Tournai ont du être opérés. Au départ, Inès Deladrier couvrait ces deux arrondissements en étant à temps plein. Suite à la prolongation de son congé parental en pause carrière mi-temps en 2004, nous avons du pourvoir au remplacement de ce mi-temps. Ainsi, Bénédicte Weyts a été engagée à partir du premier avril 2004 (cf. formulaire NP1 2^{ème} trimestre). Le partage de ce temps plein entre B. Weyts et I. Deladrier a permis d'affecter respectivement chacune d'entre elles sur les arrondissements de Tournai et de Mons. Cela a permis d'assurer une couverture plus équilibrée et plus efficace de ces deux arrondissements en raison d'une plus grande proximité géographique entre le domicile et le lieu de travail des intervenants.

D'une manière générale, le déploiement de l'activité en 2004 a permis de mieux prendre en compte ce critère de proximité géographique. Actuellement, la répartition des intervenants est établie de la manière suivante :

BRUXELLES	C.Jacqmain (1/2 temps) Sylvaine Paquet (temps plein) *
TOURNAI	B. Weyts (1/2 temps)
MONS	I. Deladrier (1/2 temps)
CHARLEROI	P. Paulet (temps plein)
NAMUR	L. Goffaux (temps plein)
Coordination	A. Buonatesta (1/2 temps)

* Appoint assuré occasionnellement par Géraldine Bodart dans le cadre de contrats de remplacement.

A ce tableau de répartition des prises en charge par arrondissement, nous devons ajouter toute l'activité de médiation impliquant des auteurs incarcérés. Rappelons que depuis le début de cette année, nous avons fait le choix de faire état de manière plus explicite de ce champ d'intervention. D'une part, en raison de l'augmentation constante des demandes dans ce secteur qui révèle l'importance des enjeux de la médiation au stade de l'exécution de la peine (cf. rapport d'activité 2003), et d'autre part, en raison d'une reconnaissance croissante de ces nouveaux enjeux au niveau politique.

Les missions de médiations impliquant des auteurs condamnés et incarcérés a été partiellement subventionnée par la Communauté française qui a permis l'engagement d'une médiatrice à mi-temps de janvier à septembre 2004 (Dominique Vicca).

La subvention de la Communauté française pour ce poste a pris fin en septembre 2004. Compte tenu des marges budgétaires du projet national en 2004 (engagements retardés de S. Paquet et de B. Weyts), nous avons engagé D. Vicca à partir du 1^{er} septembre 2004 pour poursuivre cette activité et contribuer éventuellement au développement du projet sur l'arrondissement de Liège (Cf. Plan d'action)

Cependant, pour les raisons évoquées plus haut quant à l'intérêt croissant de ce champ d'intervention, la contribution des médiateurs du projet national a augmenté significativement au cours de cette année. Au terme du troisième trimestre 2004, le nombre de dossiers entre détenus et victimes se répartissait de la manière suivante : 17 dossiers suivis par D. Vicca et 31 dossiers pris en charge par les médiateurs du projet national.

Depuis le 1^{er} septembre 2004, cette distinction entre catégorie de personnel ne se justifie plus. Ainsi au 31 décembre 2004, le nombre total de prises en charge en milieu carcéral est de 69 dossiers

Il est important de souligner que ces dossiers de médiation avec auteur incarcéré proviennent de l'ensemble des prisons francophones et que cette dispersion des interventions contribue à la sensibilisation de nouveaux acteurs judiciaires dans des arrondissements non encore desservis par le projet national.

Nous reprenons dans ce tableau la répartition de l'ensemble des dossiers pris en charge pour l'année 2004 en comparaison avec l'année 2003

	2003	2004
A.J. de Charleroi	30	47
A.J. de Namur	34	51
A.J. de Tournai	15	36
A.J. de Mons	24	25
A.J. de Bruxelles	2	62
Autres arrondissements	3	4
Etabliss. Pénitentiaires		69
TOTAL	108	294

Les 294 médiations de l'année 2004 ont impliqué **337** auteurs et **452** victimes par rapport aux 179 auteurs et 278 victimes en 2003

2) PLAN D'ACTION 2005

Le plan d'action pour l'année 2005 s'inscrit dans la ligne des objectifs premiers du projet national : sensibiliser les acteurs judiciaires à la médiation dans le champ pénal, instaurer des partenariats avec ces derniers et mettre en place progressivement une offre de médiation dans chaque arrondissement judiciaire francophone.

Les avancées opérées par le cabinet actuel quant à l'élaboration d'un cadre légal ont permis de relancer le projet de manière plus crédible auprès des acteurs judiciaires.

Concrètement, en terme de perspectives, cela signifie que l'on pourrait envisager un meilleur ancrage de l'offre de médiation dans certains arrondissements déjà desservis et une mise en place relativement aisée du service dans de nouveaux arrondissements, en fonction des possibilités d'extension de cadre.

En ce qui concerne la consolidation de l'offre de médiation, nous pensons particulièrement aux arrondissements de Mons et de Charleroi où pour des raisons diverses nous ne sommes pas encore parvenus à établir un partenariat satisfaisant avec les maisons de justices. Une amélioration de ce partenariat devrait engendrer une augmentation de la demande sur ces deux arrondissements.

A Bruxelles, comme on l'a vu, l'implantation du service est toute récente et l'activité est circonscrite à partir d'un nombre limité de chambres correctionnelles. Une extension de l'activité à partir de chambres supplémentaires est donc envisageable.

En ce qui concerne les perspectives d'extension dans de nouveaux arrondissements, nous pensons qu'après Bruxelles, une extension sur l'arrondissement de Liège permettrait de compléter l'offre de médiation dans les grands arrondissements et renforcer le caractère « national » du projet dans la partie francophone du pays. Rappelons que les médiations impliquant des détenus au départ de la prison de Lantin ont déjà permis un début de sensibilisation de certains acteurs judiciaires de l'arrondissement de Liège (juges d'instruction, maison de justice...)

Ces deux lignes de développement ouvrent diverses possibilités quant à l'utilisation d'une éventuelle extension de cadre :

- un mi-temps supplémentaire sur les arrondissements de Mons et Tournai.(niveau 2+)
- un équivalent temps plein pour démarrer le projet sur Liège . (niveau universitaire)
- un équivalent temps plein pour renforcer la couverture de l'arrondissement de Bruxelles ou celui de Liège en fonction de l'évolution respective des demandes. (niveau 2+)
- $\frac{1}{4}$ temps supplémentaire pour le poste administratif (actuellement nous disposons d'un mi-temps administratif pour 5 eqtp)

Les niveaux de qualification sollicités se justifient par les différents types d'activité liés au projet. Aux interventions de médiation proprement dites s'ajoutent des activités d'évaluation, d'intervision et de sensibilisation des acteurs judiciaires.

BUDGET 2005

Information préliminaire :

Conformément à l'arrêté royal du 17-12-2003, nous nous sommes adressés au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale pour définir la commission paritaire compétente pour notre activité. Nous avons eu un entretien avec un inspecteur social qui a sollicité une enquête est auprès de l'Administration de l'Inspection des lois sociales. Nous ne sommes donc pas en mesure d'obtenir cette information à court terme. Néanmoins, ce même inspecteur semblait pouvoir anticiper une difficulté à définir une commission paritaire spécifique à notre activité, la médiation n'étant pas du domaine de la formation ni du suivi thérapeutique. Il nous a donc suggéré de nous référer provisoirement à la C.P. 200 et aux barèmes utilisés jusqu'à présent, dans la mesure où la C.P. 200 n'impose pas de barèmes spécifiques. Une échelle barémique inférieure poserait le problème d'une diminution de salaire pour la même activité et une échelle supérieure poserait un problème de subvention. Nous avons donc choisi d'élaborer notre budget sur base de l'échelle barémique proposée jusqu'à présent par le SPF Justice.

1) Budget reconduction

nom	niveau eng.	heures	ancien.	changem.	frais person.
Buonatesta A.	univers.	19	20	O1/O9/O5	31258,60
Deladrier I.	2+	38	7	O1/O5/O5	37319,00
Goffaux L.	univers.	38	9	O1/11/O5	52059,73
Paulet P.	2+	38	7	O1/10/O5	37319,00
Henin B.	2	19	15	O1/O6/O5	18696,17
Jacqmain C.	univers.	19	5	O1/O4/O5	24069,08
Pacquet S.	univers.	38	0		42347,08
Total		209			243.068,66 €
	eqtp	5,5			

2) Budget extension

nom	niveau eng.	heures	ancien.	changem.	frais person.
Weyts B.	2+	19	5	O1/O5/O5	18260,00
Vicca D.	univers.	38	4	O1/O9/O5	47484,11
Krutt V.	2	9,5	5	O1/10/O5	7890,46
X à engager	2+	38	3		35920,00
Total		104,5			109.554,57 €
	eqtp	2,75			